

Comité de suivi individuel / Individual thesis committee 2024

English version below

Conformément à l'arrêté du 25 Mai 2016, modifié par [l'arrêté du 26 août 2022](#) relatif au doctorat, et aux instructions de l'université de Bordeaux, un comité de suivi individuel de thèse doit se réunir **une fois par an** et remettre un rapport qui conduira, ou non, à votre **autorisation de réinscription** pour la prochaine année académique.

Instructions pour les comités de suivi et les doctorants :

Le ou la doctorant.e communique à son comité de suivi les documents donnant une idée aussi précise que possible de l'avancement de ses travaux (chapitres écrits, articles publiés, working paper, colloque, liste des formations suivies...) dans les meilleurs délais.

Le ou la doctorant.e doit en complément rédiger un document (5 pages maximum) de synthèse de l'état d'avancement de sa recherche destiné aux membres de son comité avant l'entretien (**trame en PJ**).

3 entretiens doivent figurer dans le rapport final du comité de suivi :

- L'entretien 1 sur l'avancement des travaux et discussion

Doctorant.e/comité de suivi

Présentation de l'avancement des travaux et discussions (avec ou sans le directeur de thèse). Le ou la doctorant.e échange avec le référent de son comité pour décider de la présence ou non de la direction de thèse lors de l'entretien 1 sur l'avancement des travaux.

- L'entretien 2 sur l'évaluation des conditions de sa formation et les avancées de sa recherche

Doctorant.e/comité de suivi, sans la direction de thèse

Le comité de suivi est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement, et doit alerter la direction de l'école doctorale, éventuellement de façon confidentielle, en cas de problèmes constatés.

- L'entretien 3 avec la direction de thèse

Direction de thèse/comité de suivi, sans le ou la doctorant.e

Le comité de suivi échange avec la direction de thèse (mail, visioconférence, présentiel) sur entretiens 1 et 2 et transmet le rapport pour signature à la direction de thèse. Des observations éventuelles peuvent être ajoutées par la direction de thèse.

A savoir:

L'entretien est organisé par le ou la doctorant.e et peut se faire par tous moyens de communication opportuns notamment par téléphone ou visioconférence. Il peut être réalisé collectivement ou individuellement avec chaque membre du comité.

Le ou la doctorant.e échange avec le référent du comité pour décider de la présence ou non de la direction de thèse lors de l'entretien 1 sur l'avancement des travaux.

Les entretiens se tiennent à huis-clos. Chacun doit pouvoir s'exprimer très librement lors de ces entretiens. Chacun est tenu à la discrétion sur ce qui aura été échangé au cours de l'entretien et à la bienveillance.

Une fois les entretiens passés, le rapport du comité donne un avis argumenté sur la réinscription et les 3 membres le signent. Le rapport est chargé dans Adum par le référent ou la référente (ou envoyé à l'ED) au **format PDF avant le 31 mai 2024**.

IMPORTANT : Pour les doctorant.e.s qui soutiennent leur thèse avant le 31 Décembre 2024, la réunion du comité de suivi n'est pas obligatoire. Merci d'en informer l'ED et votre comité par mail. En cas d'incertitude sur une soutenance fin 2024, ou si au 15 septembre de l'année de soutenance, vous n'avez pas déclaré celle-ci sur ADUM, vous devez convoquer votre comité de suivi.

L'ED EES

Contact:

ed-ecoges@u-bordeaux.fr

In accordance of the [25th May 2016 decree](#), and to the University of Bordeaux directives, an individual monitoring committee must be set up for every doctoral student. At the doctoral school, **the thesis committee has to meet once a year and submit a report that will lead or not to the re-enrollment authorization obtention for the next academic year.**

Committee and doctoral student instructions:

The PhD student must communicate to the committee a complete material giving a precise idea of his/her work statement (written chapters, published articles, working paper, seminars, training courses followed...) in the best delay.

Also, The PhD student have to write and communicate (5 pages maximum) the "state progress report" that synthesizes the research progress for the committee members before the interview (**frame attached**). The interview with the committee must report the current thesis work assessment. It also has to report any eventual difficulties that PhD Student could experienced.

The meeting with the thesis committee takes place in **several stages** :

1. First meeting (PhD student/committee)

Presentation of the progress of the work and discussions (with or without the thesis director).

The doctoral student discusses with the committee referent whether or not the thesis

director should be present during interview 1 on the progress of the work.

2. Second meeting (PhD student/committee)

Evaluation of the conditions of its training and the progress of research. Confidentiality of exchanges can be requested. If potentially serious matters are mentioned, the head of the doctoral school must be informed immediately by the committee's referent.

3. Third meeting (Thesis director/committee)

The monitoring committee exchanges with the thesis supervisor (by e-mail, video conf., face-to-face) on interviews 1 and 2. The thesis supervisor have to sign the report. Any observations may be added by the thesis supervisor.

PLEASE NOTE :

The interview is organized by the doctoral student and can be done by any appropriate means of communication, by telephone or videoconference. The interview can be done collectively or individually with each member.

Everyone must be able to express themselves very freely during these interviews. Everyone is required to be discreet about what has been discussed during the meeting and to show goodwill.

After the interviews, **the final report must be signed by all committee members and** must be filed on ADUM (PDF format only) by the committee's referent **before May 31, 2024**.

REMINDER : The individual monitoring committee is not requiring for the doctoral students that will defense their thesis before December 31th 2024. Please just inform the doctoral school and the thesis committee by email.

If you are uncertain about a defense at the end of the year 2024, or if you have not declared the defense on ADUM by September 15 at the latest, you must convene your monitoring committee.

The doctoral school

email : ed-ecoges@u-bordeaux.fr